

## Burundi : la justice recouvre plus d'un milliard de francs détournés en 2016

@rib News, 23/09/2017 &ndash; Source Xinhua La justice burundaise a déjà recouvré au profit du trésor public plus d'un milliard de francs burundais (environ 575.000 dollars) détournés en 2016, a révélé en fin de semaine dernière François Ndayiragije, président de la cour suprême du Burundi. M. Ndayiragije, qui intervenait samedi à Bujumbura au cours d'une cérémonie de rentrée judiciaire 2017-2018, a précisé que parallèlement au recouvrement de cet argent, les magistrats corrompus ont été "sévèrement sanctionnés" à la hauteur des infractions commises en la matière.

"Tout au long de l'année 2016, le combat contre la corruption et la fraude a été omniprésent au sein de l'appareil judiciaire burundais, à travers d'intenses sensibilisations des magistrats et de leurs auxiliaires (greffiers) à tous les niveaux de la hiérarchie administrative", a-t-il souligné. Il a signalé également que sur ce palmarès de la lutte contre la corruption, la cour suprême burundaise a demandé que les dossiers en rapport avec des détournements déjà relevés au sein des dans des institutions bancaires, soient déférés systématiquement et rapidement aux instances judiciaires en charge de la lutte contre la corruption afin d'impulser un nouvel élan dans la lutte contre ce "fléau". M. Ndayiragije a révélé également que la justice burundaise a marqué des "avancées importantes" dans la lutte contre le commerce frauduleux au Burundi conformément au prescrit du code de procédure pénale. Pour sa part, la ministre burundaise de la Justice et Garde des Sceaux, Aimée-Laurentine Kanyana, qui avait rehaussé de sa présence cette cérémonie de lancement de la rentrée judiciaire 2017-2018 au Burundi, a saisi l'occasion pour mettre en garde certains justiciables qui "se rebellent contre la mise en exécution des arrêts judiciaires prononcés par des cours et des tribunaux en en s'adonnant à des mouvements insurrectionnels". La ministre Kanyana s'est gardée cependant de pointer du doigt des cas bien précis avant d'indiquer que la loi burundaise "va sévir dans toute sa rigueur" contre les auteurs de tels actes, relevés notamment dans le secteur des litiges fonciers.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});